

Les Belges détiennent toujours 60 milliards d'euros en Suisse



© REUTERS

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Les avoirs non déclarés de clients belges en Suisse atteindraient 60 milliards d'euros et non 30 milliards comme régulièrement avancé jusqu'ici. C'est en tout cas ce qu'affirme Gabriel Zucman, professeur à la London School of Economics et chercheur à l'université de Berkeley (Californie). Il vient de publier une enquête fouillée sur les paradis fiscaux («La richesse cachée des nations», Seuil éditions). Il s'appuie sur les chiffres publiés tous les mois par la Banque nationale suisse (BNS).

Le chiffre de 60 milliards d'avoirs belges est interpellant à plus d'un titre. À l'automne 2012, la Suisse avait entamé des discussions avec la Belgique en vue de conclure un accord «Rubik». Celui-ci prévoit la mise en place d'un prélèvement à la source par la Suisse sur les revenus du capital, prélèvement qui est ensuite reversé à la Belgique. Mais la Belgique avait finalement fait marche arrière. Le chiffre de 30 milliards d'euros d'avoirs belges non déclarés avait alors été cité. La réalité serait donc plus proche du double...

Autre enseignement surprenant à la lecture des chiffres de la Banque nationale suisse: la Belgique est surreprésentée. Certes, en chiffres absolus, les trois pays frontaliers de la Confédération arrivent logiquement en tête parmi les avoirs détenus par des non-résidents: l'Allemagne avec environ 200 milliards d'euros, la France avec 180 milliards et l'Italie avec 120 milliards. Mais avec 60 milliards d'euros, les avoirs belges placés en Suisse pèsent proportionnellement plus lourds que ceux des trois grands pays précités. C'est dire si les Alpes suisses restent prisées par les Belges fortunés.

Enfin, le chiffre de 1.800 milliards repris dans le tableau est sans doute une estimation basse, prévient Gabriel Zucman. «Les données de la BNS sont certes dans l'ensemble de grande qualité: elles couvrent toutes les banques opérant en Suisse, y compris les nombreuses filiales de banques étrangères, ainsi que l'ensemble des fortunes qui y sont en dépôt. Le problème est que les statisticiens ne cherchent pas à identifier les bénéficiaires réels des fonds. Certains avoirs attribués à des Suisses appartiennent en réalité à des étrangers. Il est donc tout à fait possible que les fortunes offshore détenues en Suisse s'élèvent à 2.000 voire 2.200 milliards d'euros», avance Zucman. Raison de plus donc pour supposer que les 60 milliards d'avoirs belges sont une sous-estimation.

Le scandale de la directive épargne
Comment faut-il alors comprendre l'actuel discours des banquiers suisses affirmant qu'ils n'acceptent plus d'argent non déclaré de leurs clients étrangers? Gabriel Zucman: «La Suisse cherche à se débarrasser des bas de laine dont ont hérité certains Allemands, Français ou Belges, car trop visibles et peu rémunérateurs. Mais cette diminution des 'petits comptes' est plus que compensée par l'explosion des fonds confiés par les ultra-riches.»

Ceux-ci se sont engouffrés dans les failles béantes laissées par la directive épargne, adoptée par l'Europe en 2005. Depuis lors en effet, on observe un engouement étonnant pour les fondations, trusts et autres formes de sociétés-écran. «C'était la parade évidente», explique Gabriel Zucman. La directive épargne, basée sur le principe de l'échange d'informations, s'applique uniquement aux comptes détenus en mains propres par des particuliers, pas à ceux détenus par l'intermédiaire de sociétés-écrans, de trusts ou de

Depuis l'adoption de la directive épargne en 2005, on observe un engouement étonnant pour les fondations, trusts et autres formes de sociétés-écran. C'était la parade évidente.

fondations. Sans oublier – deuxième faille – que la directive épargne ne concerne que les intérêts et non les dividendes. Or il n'y a aucune raison économique valable de traiter différemment ces deux catégories de revenus. D'après les calculs de Zucman, près de deux tiers des avoirs des clients non-résidents sont investis en actions et fonds d'investissement qui versent des dividendes.

Troisième faille enfin, la directive n'a pas été avalisée par le Luxembourg et l'Autriche qui ont obtenu de pouvoir conserver leur secret bancaire. «L'UE n'a aucune

crédibilité pour imposer l'échange automatique à la Suisse et aux autres grandes places extra-européennes si elle n'est même pas capable de l'appliquer en son sein», souligne Zucman. C'est ainsi qu'à pu se mettre en place ce qu'il qualifie de «triangle infernal», composé de la Suisse, du Luxembourg et des Îles Vierges britanniques. Les clients étrangers des banques suisses placent leurs avoirs dans des fonds d'investissement luxembourgeois qui sont détenus par l'intermédiaire de sociétés-écrans domiciliées aux Îles Vierges britanniques. Et la boucle est bouclée. Le client bénéficie ainsi du

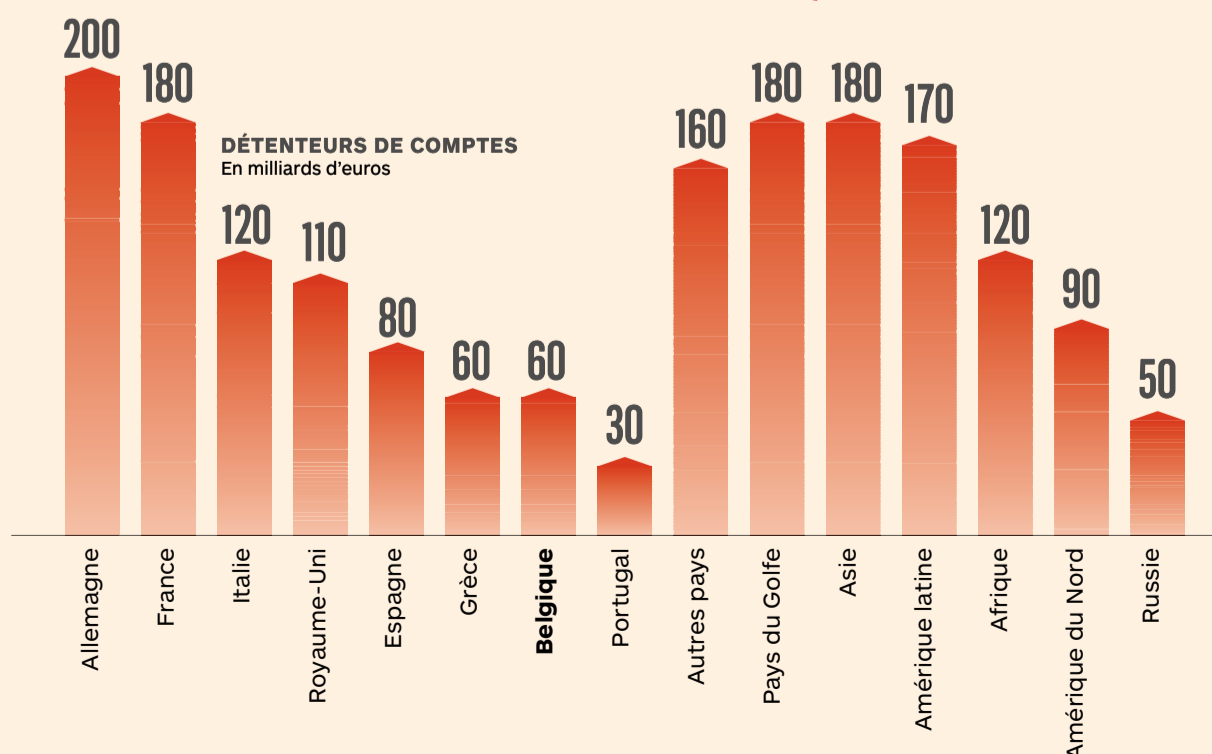
même niveau d'anonymat qu'au temps des comptes numérotés.

«La richesse cachée des nations, enquête sur les paradis fiscaux», Gabriel Zucman, Seuil, 128 pages, 12 euros



LA SUISSE HÉBERGE 1.800 MILLIARDS D'EUROS APPARTENANT À DES NON-RÉSIDENTS

PLACEMENTS RÉALISÉS
En milliards d'euros



Sources: Banque nationale suisse & calculs de Gabriel Zucman

ZOOM

LA «RÉSILIENCE» DE LA PLACE SUISSE

D'après les chiffres publiés par la Banque nationale suisse (BNS), les fortunes étrangères détenues en Suisse s'élevaient à l'automne 2013 à **1.800 milliards d'euros**. Depuis avril 2009, date du sommet de Londres au cours duquel les pays du G20 ont décrété la «fin du secret bancaire», ces avoirs ont augmenté de 14%. «Contrairement à ce qu'on lit partout, le secret bancaire est intact ou presque», affirme Gabriel Zucman, qui ne cesse de s'étonner de «la capacité de résilience de la place financière suisse».

Du tableau ci-joint, Zucman tire deux grands enseignements. D'abord, contrairement à une légende tenace, **la majorité des avoirs** – entre 50 et 60% du total, soit environ 1.000 milliards d'euros – **appartiennent encore à des Européens**, et non aux oligarques russes ou aux dictateurs africains. Il s'agit là d'une évidence, selon lui: **l'Europe est la région du monde la plus riche**. Le patrimoine privé du Vieux Continent est plus de dix fois supérieur à celui de la Russie ou de l'Afrique. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que cela se reflète dans les niveaux absolus des fortunes «offshore». Les trois pays frontaliers de la Confédération arrivent logiquement en tête: l'Allemagne avec 200 milliards d'euros, la France avec 180 milliards et l'Italie avec 120 milliards.

Deuxième enseignement, le poids central des capitaux européens ne signifie pas pour autant que l'évasion fiscale ne soit pas un problème pour l'Afrique ou les pays en développement. Par rapport à leur taille, les avoirs que ces derniers détiennent en Suisse sont impressionnants et la dynamique est très inquiétante. **Le continent africain, avec 120 milliards d'euros en Suisse** – soit davantage que les Etats-Unis, pays dont le PIB est pourtant sept fois plus élevé – **est sans doute l'économie la plus frappée par l'évasion fiscale**. Les conséquences de la fraude sont donc encore plus graves pour les pays en voie de développement que pour les pays riches.

Sur les 1.800 milliards d'euros détenus dans la Confédération, **à peine 200 milliards prennent la forme de dépôts à terme** auprès des banques. Le reste est investi en titres financiers: actions, obligations et, surtout, fonds d'investissement. Parmi ces fonds, le Luxembourg se taille la part du lion, avec environ 600 milliards.

J.-P.B.